



BPEV
Rue du 31-Décembre 8
1207 Genève

Genève, le 17 janvier 2025

Commission consultative sur les thématiques liées à l'orientation sexuelle,
l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles

Rapport d'activité législature 2024-2029
1^e année
(1^{er} février 2024 – 31 décembre 2024)

I. Bases légales de la commission

Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);

Article 2, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);

Chapitre III du règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences, du 31 mai 2023 (RPEPV; B 1 30.12).

II. Compétences de la commission

La commission a notamment pour tâches de contribuer aux réflexions et de signaler les problématiques constatées sur le terrain, de s'informer de l'avancée de la mise en œuvre de ses thématiques dans l'administration cantonale, d'examiner les projets de loi qui lui sont soumis, et de préavisier toutes les questions qui lui sont soumises.

III. Composition de la commission

La CCLGBTIQ+ compte 19 membres selon le Règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences (RPEPV - B 1 30.12), dont quatre ès fonction.

La composition de la CCLGBTIQ+ pour la période 2024-2029 présente un déficit du sexe sous-représenté, en l'occurrence le sexe masculin. En effet, sur 19 candidatures, on dénombre 6 hommes et 13 femmes (soit 32% d'hommes).

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à trois occasions en séance plénière, le 21 mars, le 26 septembre et le 4 décembre 2024. Elle a procédé aux activités suivantes:

- Consultation des membres sur les éléments à faire figurer dans le futur plan d'action LED-Genre;
- Création d'une nouvelle diapositive pour la campagne TPG par le groupe de travail violence;
- Organisation des formations LGBTIQ+ pour le personnel du service d'aide aux personnes migrantes de l'Hospice général par le groupe de travail violence;
- Présentation de la nouvelle consultation médico-légale pour victimes de violences des HUG;
- Consultation des membres sur les besoins à signaler à relayer au Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) pour la rencontre villes et cantons sur les questions LGBTIQ+.

Communication sur les actualités du BPEV, notamment les projets principaux portés en 2024, et les projets fédéraux ou cantonaux soit:

- Présentation de l'enquête sur les violences domestiques et liées au genre et le sur-échantillonnage LGBTIQ+ et point de situation avec présentation des chiffres-clés spécifiquement en lien avec le suréchantillonnage;
- Baromètre égalité 2024 de la CSDE : questions liées au genre et recommandations;
- Présentation de l'enquête réalisée par Amnesty International sur les Queerphobies.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le BPEV.

Le secrétariat effectue les tâches suivantes :

- Composition des ordres du jour, notamment à partir des propositions des membres;
- Convocation des membres;
- Invitation d'entités ou de personnes externes;
- Élaboration des procès-verbaux;
- Préparation et rédaction des rapports produits par la commission;
- Établissement des décomptes en vue du paiement des jetons de présence;
- Démissions et nominations des membres.

Les éléments nécessitant une validation sont du ressort de la présidence de la commission.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

1690 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Emilie Flamand
Directrice